



Novembre
2025

FO COM \ LA POSTE

DSI



FO SIGNE L'ACCORD DU DÉMÉNAGEMENT DSI MONTPELLIER

...POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE !

LE DÉMÉNAGEMENT DE LA DSI NE POUVAIT SATISFAIRE TOUT LE MONDE :



certain y gagnent en confort ou en pouvoir d'achat,



d'autres voient leur trajet ou leurs charges augmenter.

FO a choisi de signer l'accord pour accompagner concrètement tous les agents et garder un droit de regard sur ses effets dans le temps. Sans signature, notre action aurait été limitée !

NOS ACTIONS ET OBTENTIONS :

- ✓ Augmentation des indemnités pour le temps de transport supplémentaire.
- ✓ Hausse de la prime vélo (plafond, pourcentage et délai d'un an pour y prétendre).
- ✓ Prise en charge du trajet et de l'abonnement pour les transports multimodaux.
- ✓ Amélioration des nouveaux locaux (chauffage, climatisation...).

CE QUE NOUS REGRETONS :

- ✗ Refus d'un 3^e jour de télétravail.
- ✗ Pas de possibilité de travailler sur un site déporté.
- ✗ Refus de la prime d'accommodations familiale pour les parents impactés.
- ✗ La distance n'a pas été retenue comme critère d'indemnisation, seul le temps a été conservé.
- ✗ La restauration risque de constituer un irritant : si la cantine ne répond pas aux attentes, FO demandera le retour aux tickets restaurant, via la commission de suivi.

ET MAINTENANT ?

FO RESTE MOBILISÉ DANS LES COMMISSIONS DE SUIVI POUR :

- surveiller les effets du déménagement (dont la restauration),
- alerter en cas de dégradation des conditions de travail,
- défendre les situations particulières.

FO RESTE À VOS CÔTÉS

Notre signature n'est en rien un blanc-seing :

- ➔ c'est un outil pour agir, contrôler et protéger les agents.
- ➔ FO continuera à suivre chaque étape de la mise en œuvre de l'accord.

À VOS CÔTÉS, POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET VOTRE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL !

DÉTERMINÉS